

## Société | Les citoyens peuvent donner leur avis sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges



**C'est le moment de s'exprimer sur le projet d'autoroute qui pourrait relier Limoges à Poitiers. Jusqu'au 20 mars, une concertation préalable du public permet de recueillir les avis de tous les citoyens. Ce projet d'autoroute concédée, qui pourrait être mise en service en 2030, est évalué à plus d'un milliard d'euros, financé pour partie par des fonds publics. Si ces 110 km sont aménagés, les automobilistes gagneront 50 minutes sur leur temps de trajet, ce qui mettrait Poitiers à 54 minutes de Limoges contre 1h44 actuellement. Soixante-trois communes sont concernées par ce projet qui s'étendrait sur un millier d'hectares, 28 dans la Vienne et 35 en Haute-Vienne, soit 800 000 habitants directement impactés.**

Cette liaison rapide Poitiers Limoges fait figure d'arlésienne depuis plus de soixante ans. Le projet qui remonte à 1954 n'a jamais vraiment décollé. Il a été relancé en février 2018 suite à la création de l'association A 147 Grand Ouest présidée par Pierre Massy, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Vienne. Ce véritable serpent de mer connaît aujourd'hui une avancée déterminante avec le lancement de la concertation publique préalable où chaque citoyen a désormais la possibilité d'émettre un avis sur le site [www.autoroute147.com](http://www.autoroute147.com)

L'État présente son étude de concession autoroutière de la RN 147 avec un tracé de 110 km qui longerait l'actuelle nationale dans le but de rapprocher les deux anciennes capitales régionales. Le ministre en charge des transports avait saisi la Commission nationale du débat public le 9 juillet 2021 qui, suite à une décision du 1er septembre 2021, a décidé d'organiser cette concertation préalable. Son lancement est officiel depuis le 4 janvier comme l'a annoncé Fabienne Balussou, la préfète de la Haute-Vienne. « C'est vraiment un moment structurant dans l'appréhension du projet de développement autoroutier ou d'infrastructure qui est proposé sur une portion de 110 km entre la rocade de Poitiers et Limoges sous le format d'une autoroute concédée précise la préfète, la concertation est un moment privilégié qui permet de mesurer les enjeux en termes de besoin et de mobilité autour de la RN 147 et d'élargir le débat sur les différentes solutions qui permettent de répondre à l'expression d'un besoin ».

### Des débats et temps d'échange pour s'informer

Trois garants indépendants ont été désignés par la Commission nationale du débat public afin de veiller au bon

déroulement de la concertation. Leur rôle consistera à vérifier l'opportunité du projet, les objectifs et d'en définir les caractéristiques. « Nous n'habitons ni dans la Vienne, ni en Haute-Vienne et nous agissons en toute indépendance de l'État et des services, explique Sylvie Haudebourg, l'une des garantes. Nous sommes complètement neutres vis à vis du projet et nous ne donnerons pas d'avis. Tous les citoyens sont invités au débat. Nous élaborerons un bilan à la fin de la concertation et ferons des préconisations à l'État en cas de poursuite d'un projet ». Ce bilan sera rendu public fin avril. L'Etat dévoilera au plus tard le 20 juin les enseignements qu'il aura tiré de ce temps d'échange et les suites qu'il souhaitera y donner.

Le lancement de la concertation est prévu le 11 janvier à l'Assemblée des territoires de Montmorillon (jauge réduite à 300 places avec participation sur Zoom) avec des réunions le 20 janvier à Poitiers (amphi-débat étudiant), le 25 janvier à Nantiat (atelier agriculture), le 26 janvier à Bussière-Poitevine (atelier environnement), le 27 janvier à Lussac-les-Châteaux (atelier mobilités), le 2 février à Moulismes (atelier économie), le 3 février à Savigny-Levescault (atelier complémentaire), le 10 février à Limoges (amphi-débat étudiant), le 1er mars à Nieuil (agriculture et environnement visible sur Zoom), le 2 mars à Couzeix (économie et mobilités accès par Zoom) et le 10 mars à Peyrat-de-Bellac pour l'Assemblée des territoires de clôture.

Cinq débats mobiles seront également organisés pour rencontrer des habitants du territoire et des usagers de la RN147, le 20 janvier à l'Université Poitiers, le 2 février au restaurant « L'étape » à Saint-Bonnet-de-Bellac, le 3 février à la gare de Lussac-les-Châteaux, le 10 février à l'Université de Limoges et le 26 février sur le marché de Bellac.

## Une route très accidentogène

L'objectif de cette concertation est bien d'étudier la meilleure solution pour réduire le temps de trajet entre Limoges et Poitiers tout en sécurisant cet axe trois fois plus accidentogène que ces deux voisines la RN 145 et la RN 141, en dépit d'une circulation modérée estimée entre 6 600 et 10 700 véhicules par jour. Entre 2013 et 2017, ce sont 126 accidents corporels qui ont été constatés sur la RN 147 ayant entraîné le décès de 13 personnes. Ce chiffre grimpe à 26 sur la période 2012-2021 avec, pour la seule année 2021, cinq décès enregistrés. L'itinéraire actuel à deux fois une voie est très sinueux et offre peu de créneaux de dépassement. Certaines zones sont particulièrement dangereuses, entre Fleuré et Poitiers ainsi qu'au nord de Bellac. De plus, l'axe est très emprunté par les poids lourds. La circulation y est lente 63,7 km/h, il faut 1h44 pour rallier les deux villes. Le projet d'autoroute concédée en 2x2 voies permettrait de rouler à 122,6 km/h et réduisant le temps de parcours à 54 minutes dans des conditions plus sécurisées.

Le projet d'autoroute prévoit d'aménager l'ensemble de l'itinéraire Poitiers-Limoges soit 110 km de 2X2 voies. À la demande du ministre des transports, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a cherché un itinéraire possible dans un périmètre proche de l'axe actuel. Si le projet d'autoroute est validé après concertation, des études plus détaillées seront menées pour déterminer le tracé définitif. Un concessionnaire privé sera ensuite chargé de la réaliser et de l'exploiter. Les tarifs de péage sont déjà connus, 14 € par voiture pour le trajet complet et 22 € HT pour un poids lourd. Huit échangeurs sont envisagés le long de l'axe à Mignaloux, Fleuré, Lussac-les-Châteaux, Bussière Poitevine, Bellac Ouest, Sud et Nord, Chamboret pour une mise en service en 2030.

D'après les modélisations de l'État, environ 55 % des automobilistes empruntant la RN 147 choisiront l'autoroute de même que 70 % des conducteurs de poids lourds. Le projet est évalué à 1,014 milliard d'euros TTC financé entre 449 et 771 millions d'euros par des fonds publics.

## Un scénario alternatif gratuit pour les usagers

Dans cette concertation, un projet d'étude d'une mise à 2x2 voies d'une partie de la RN 147 est également présenté dans l'hypothèse où l'autoroute concédée ne serait pas l'option retenue. Bien que cinq opérations sont programmées dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2022, elles ne suffiraient pas à sécuriser l'ensemble de l'axe. Ce projet de 2x2 voies gratuite serait financé par des fonds publics à hauteur de 450 millions, l'équivalent de la subvention d'équilibre du projet d'autoroute. La mise en service serait décalée à 2035. Trois sections seraient traitées différemment dans le but d'améliorer les conditions de circulation actuelles, de sécuriser les riverains et usagers tout en réduisant les nuisances dans les sept bourgs traversés. Un nouveau tracé neuf à 2x2 voies de 34,2 km serait créé entre Poitiers et Lussac-les-Châteaux pour une vitesse de 110 km/h. La déviation de Lussac-les-Châteaux, inscrite au CPER, resterait en 2x1 voie et à 90 km/h. Entre Lussac et Bellac, aucun travaux n'est prévu sur cette portion de 30,3 km, le trafic étant estimé plus faible. Pour les 42,9 km restants entre Bellac et Limoges, une 2x2 voies serait aménagée et incluant la déviation de Bellac, excepté sur les 6,3 km entre Berneuil et Chamboret pour ne pas gréver davantage le budget. Les citoyens ont jusqu'au 20 mars pour faire part de leur avis.

Corinne Mérigaud

*Crédit Photo : CC 0 - Domaine public*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 05/01/2022*

*[Url de cet article](#)*

